



⇒ **Journée du 16 octobre : de l'ambition pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche**

⇒ **RIFSEEP (Régime Indemnitaire lié aux Fonctions, Sujétions, Expérimentation, Engagement Professionnel)**

⇒ **PPCR (Parcours Professionnels, Carrières, Rémunérations)**

⇒ **Journée du 16 octobre : de l'ambition pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche**

La CFDT ne cautionne pas une politique qui assèche les crédits et ne permet plus aux Etablissements de mener leur politique de recherche, ni à l'enseignement supérieur d'assumer ses missions de formation de la jeunesse qui arrive de plus en plus nombreuse chaque année. Avec les autres organisations syndicales, elle exhorte les Ministres de Tutelle à faire voter un budget 2016 compatible avec la confiance promise aux Etablissements et à leur personnel, conforme aussi aux engagements répétés par le Président de la République en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche. Investir dans ces domaines, c'est investir dans l'avenir de la société française et donner des perspectives aux jeunes générations.

⇒ **RIFSEEP (Régime Indemnitaire lié aux Fonctions, Sujétions, Expérimentation, Engagement Professionnel)**

La CFDT s'est opposée au projet RIFSEEP tant au Conseil Commun de la Fonction Publique qu'au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. A l'INRA, la CFDT s'est prononcée en CT pour la motion suivante : « *le CT de l'INRA refuse l'instauration du RIFSEEP. Il exige que les corps ITA des EPST soient également exemptés de ce système, comme le sont les scientifiques* ».

Nous en avons fait la demande à la direction de l'INRA pour qu'elle agisse en ce sens, comme le permet la loi, en concertation avec les autres EPST. En effet, ce dispositif est, comme la PEDR (ex PES), préjudiciable au travail d'équipe en favorisant l'accroissement de l'individualisation des rémunérations. De plus, le montant des primes peut être remis en cause en totalité après les premières années. De longue date, la CFDT demande l'intégration des primes du type PPR au salaire.

⇒ **PPCR (Parcours Professionnels, Carrières, Rémunérations)**

Les marges de manœuvre de la négociation concernant l'ensemble de la Fonction Publique étaient très réduites. Dans certains secteurs (enseignement), les améliorations sont plus sensibles qu'elles ne le sont à l'INRA. Quelques points d'indice sont obtenus pour les catégories C et B, mais rien n'est prévu dans l'immédiat pour les corps de catégorie A qui nous concerne. De manière très modeste, une petite partie des primes passent en points d'indice avec compensation du différentiel de cotisations. Les dates d'application s'étalent entre 2017 (allez donc savoir pourquoi) et 2020, période qui n'engage pas ce gouvernement. Par ailleurs, les baisses de salaire liées à l'augmentation des cotisations pour la retraite ne sont pas compensées par les mesures proposées ; aucun engagement n'est pris sur l'évolution du point d'indice.

Nous vous invitons à vous rapprocher des sections CFDT pour connaître le détail des nouvelles grilles.
